

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PORTANT SUR L'INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER SUR LES ROUTES DE LA RECUA ET DE LA COMBE DE LAISIA A L'OCCASION DU PASSAGE DU TOUR DE FRANCE SAMEDI 08 JUILLET 2017 N° 2017/026

Le Maire de Septmoncel les Molunes,
Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu les compétences du Maire en matière de sécurité définies dans le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2211-1 à L2213-6,
Vu le Code de la Route,
Vu la circulaire n°86-230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par la Maire en matière de circulation routière,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu le passage du Tour de France 2017 la samedi 08 juillet 2017 sur le territoire communal,
Considérant qu'il est nécessaire, au titre de la sécurité des participants et des usagers de la route de réglementer la circulation sur différentes zones du territoire communal pendant le passage du Tour de France le samedi 08 juillet 2017,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Toute circulation et tout stationnement seront interdits dans les deux sens le samedi 08 juillet 2017 de 13h30 à 19 00 sur les voies communales suivantes :

- Route de la Recula : N° 11 pour le secteur Septmoncel et N°7 pour le secteur Les Molunes
- Combe de Laisia : N° 9 pour le secteur Septmoncel et N°1 pour le secteur Les Molunes

ARTICLE 2 :

Les prescriptions de l'article 1 ne s'appliquent pas aux véhicules de gendarmerie, de police et de secours.

Les signalisations réglementaires seront mises en place par les services techniques du Département et de la commune de Septmoncel les Molunes.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux prévus à cet effet. une ampliation sera transmise à M. le Président du Conseil Départemental du Jura, à M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Claude et à M. le Chef de Corps des services de Secours et Incendie.

Fait à Septmoncel les Molunes,

Le 15 juin 2017

Le Maire,

Raphaël PERRIN

